

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260104-DE
Reçu le 20/02/2026
Publié le 20/02/2026

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20260104

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 28 Janvier à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 20/01/2026.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 60

Votants : 67 (dont 2 doubles voix et 5 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant 2026 à la Convention d'Entente LEADER

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER 2023-2027 Puy-de-Dôme, une entente a été constituée entre les structures suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- La Communauté de Communes Plaine Limagne
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

Son objectif est de :

- Définir le partenariat entre les 6 structures constitutives du GAL Puy-de-Dôme
- Préciser les conditions et modalités du partenariat
- Désigner le SMADC en tant que structure juridique porteuse du GAL et du service mutualisé.

Chaque année il convient de définir le budget du service mutualisé porté par le SMADC.

Pour 2025, le budget est établi sur la base du temps de travail suivant :

- Encadrement pilotage : 120 heures
- Chargée de mission : 744 heures (0,5 ETP, le second mi-temps sera consacré à l'animation du programme sur le territoire du SMADC)
- Gestionnaire 1 : 595,20 heures (0,8 ETP sur 6 mois - juillet 2026-décembre 2026)
- Gestionnaire 2 : 892,80 heures (0,6 ETP, les 40 % restant étant consacrée à des missions internes au SMADC)
- *Gestionnaire 3 (porté par Agglo Pays d'Issoire) : 1 041,60 heures.*

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260104-DE
Reçu le 20/02/2026
Publié le 20/02/2026

Gestionnaire 4 (porte par le P.E.T.R du Grand Clermont) : 744 heures (0,5 ETP, le second mi-temps sera consacré à l'animation du programme sur le territoire du Grand Clermont).

Il est à noter que même si le SMADC porte le programme LEADER Puy-de-Dôme et le service mutualisé entre les territoires du Puy-De-Dôme, il a été décidé de mobiliser du temps de gestionnaire au sein de la communauté d'agglomération API (depuis 2025) et au sein du PETR du Grand Clermont (à partir de 2026) au bénéfice du service mutualisé. Ce renforcement est lié à la montée en charge du programme en termes de nombre de dossiers à traiter à l'élargissement des procédures à traiter (attribution des aides et à partir de 2026 procédure de versements des aides).

Enfin des dépenses externes sont budgétées pour 2026, elles concernent des actions de communication sur le programme.

Ainsi les dépenses et les recettes sont établies pour 2026 de la manière suivante :

Maître d'ouvrage	Missions	Nombre d'heures	Coût horaire forfaitaire	Dépenses	Frais de structure (20%)	Dépenses totales	Subvention leader	Reste à charge service mutualisé
SMADC	Encadrement pilotage	120,00	36,92	4 430,40	886,08	5 316,48	4 253,18	1 063,30
SMADC	Chargée de mission (50%)	744,00	36,92	27 468,48	5 493,70	32 962,18	26 369,74	6 592,44
SMADC	Gestionnaire 1 (80%) sur 6 mois	595,20	36,92	21 974,78	4 394,96	26 369,74	21 095,79	5 273,95
SMADC	Gestionnaire 2 (60%) sur 12 mois	892,80	36,92	32 962,18	6 592,44	39 554,61	31 643,69	7 910,92
API	Gestionnaire 3 (70 %)	1 041,60	36,92	38 455,87	7 691,17	46 147,05	36 917,64	9 229,41
PETR GC	Gestionnaire 4 (50 %)	744,00	36,92	27 468,48	5 493,70	32 962,18	26 369,74	6 592,44
SMADC	Dépenses externes			6 750,00		6 750,00	5 400,00	1 350,00
		4 137,60		159 510,19	30 552,04	190 062,23	152 049,78	38 012,45

Reste à charge SMADC	22 190,60	Dont part SMADC	4 903,73
Reste à charge API	9 229,41	Dont part API	1 812,92
Reste à charge PETR GC	6 592,44	Dont Part GC	1 015,35

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260104-DE
Reçu le 20/02/2026
Publié le 20/02/2026

Répartition du reste à charge	Nombre de communes	Clé de répartition	Montants répartis	Facturation par SMADC	Facturation par API	Facturation par PETR GC
SMADC	99	22,10%	8 400,07		2 039,53	1 456,81
PNRVA	47	10,49%	3 987,91	2 328,03	968,26	691,62
PETRGC	69	15,40%	5 854,60	3 417,75	1 421,49	
API	88	19,64%	7 466,73	4 358,87		1 294,94
PNRLF	120	26,79%	10 181,91	5 943,91	2 472,16	1 765,83
CC Plaine Limagne	25	5,58%	2 121,23	1 238,31	515,03	367,88
TOTAL	448	100,00%	38 012,45	17 286,87	7 416,49	5 577,08

Ce budget 2026 a fait l'objet d'une validation lors de réunion de la conférence d'entente associant les 6 partenaires qui s'est tenue le 8 décembre 2025.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical,

APPROUVE : cette proposition d'avenant n°3 à la convention d'entente.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire

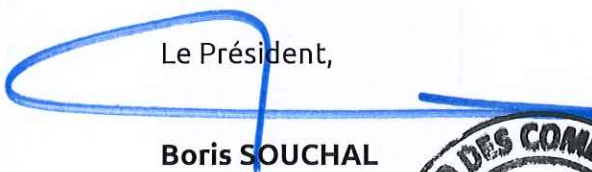
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JANVIER 2026

A ST-GERVAIS-D'Auvergne

Liste des Présents

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260104-DE
Reçu le 20/02/2026
Publié le 20/02/2026

COMMUNES

DELEGUES PRESENTS

Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Bernard COULANDON
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEUX
Montfermy	Daniel CONDAT
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaurmur	Charles CARRIAS
Pouzol	Fabien AUGIER
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal-sur-Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint Maurice de Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Priest-des-Champs	Bernard FAVIER
Saint-Rémy-de-Blot	Michel AUBIGNAT
Servant	Sylvain DURIN
Teilhède	Olivier SURE
Teilhèr	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Jean-Louis RICHIN
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Youx	Olivier GLOWACKI
Yssac-la-Tourette	Alain FRADIER

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
063-256301375-20260128-DCS20260104-DE Reçu le 20/02/2026 Publié le 29/02/2026 Chavanon Combrailles et Volcans Combrailles Sioule et Morge Pays de Saint-Eloy	Janette VIALETTE-GIRAUD Gérard VENEULT Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Bromont-Lamothe
Bussières p/Pionsat (excusée)	Buxières-s/Montaigut (excusé)
Charbonnières-les-Vieilles (excusée)	Châteauneuf-les-Bains (excusée)
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Durmignat	Gimeaux (excusée)
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Cellette (excusée)
La Crouzille	La Goutelle (excusée)
Le Quartier (excusée)	Loubeyrat
Manzat	Menat (excusée)
Messeix	Miremont
Montcel (excusée)	Moureuille (excusée)
Neuf-Eglise	Pontgibaud (excusée)
Saint-Angel (excusé)	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy les Mines	Saint-Etienne-des-Champs
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner	Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Sauret-Besserve (excusés)
Saint-Sulpice	Sauvagnat (excusé – POUVOIR)
Savennes (excusée)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé)
Voingt (excusé)	

Communautés de communes :

Monsieur Frédéric SABY, excusé - **POUVOIR**
Madame Yannick BONY, excusée – **POUVOIR**
Monsieur Sébastien GUILLOT, excusé – **POUVOIR**
Monsieur Julien PERRIN, excusé – **POUVOIR**

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Georges-de-Mons
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260104-DE
Reçu le 20/02/2026
Publié le 20/02/2026